© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Test salivaire THC

Par DucJuge49 Postée le 23/02/2023 08:10

> Bonjour,j'aurais voulus vous poser une question. Au sujet du cannabis, j'aimerais savoir combien de temps maximum reste le thc dans la salive avec un usage quotidien? Et si les nouveaux tests pour dépister à disposition des forces de l'ordre sont plus efficaces et s'ils peuvent detecter la présence de thc 1 mois après la dernière consommation ? Merci

---

Mise en ligne le 01/03/2023

Bonjour,

Nous tenons à nous excuser du délai de réponse supérieur à notre engagement à vous fournir un retour dans les 48h. Nous faisons face à un nombre très important de sollicitations.

Vous vous interrogez sur la durée de positivité au THC dans la salive, pour une consommation quotidienne de cannabis.

A notre connaissance, les tests des forces de l'ordre détectent le THC à partir de 15ng/ml dans la salive.

Pour un usage intensif ou quotidien, le THC peut se déceler jusqu'à 8 jours après la dernière consommation. Il ne nous est pas possible d'être plus précis, car il s'agit d'une moyenne de résultats: les délais de positivité dépendent d'un individu à un autre, selon le métabolisme, les habitudes de consommation... Cela veut dire que pour une même consommation, un individu pourrait être positif au THC lors d'un test salivaire 7 jours après son sevrage au cannabis, tandis qu'un autre non.

Un test salivaire positif au THC un mois après la denière consommation est très rare, mais pas impossible. En effet, il faut prendre en considération la possibilité que du THC ait été "relâché" dans le corps par les graisses (notamment au niveau du cerveau) dans lesquelles le THC est stocké. Cette relâche peut se produire plusieurs semaines ou mois après l'arrêt, de manière imprévisible. Cela n'entraîne aucun effet ressenti, mais peut générer un dépistage positif.

Il est également possible que la présence de THC relève d'une consommation de produit CBD. Certains produits CBD contiennent un faible taux de THC (inférieur à 0,3% selon la loi), mais suffisant pour être détecté par les tests de dépistages. De plus, de nombreux produits CBD commercialisés en France contiennent beaucoup plus de THC qu'annoncés sur l'emballage.

Nous espérons avoir pu répondre à vos interrogations.

N'hésitez pas à revenir vers notre équipe en cas de besoin.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité